

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 7 MARS 2017**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 2 MARS 2017.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau procède à la lecture d'une déclaration concernant les sujets suivants :

- *Construction d'une piste cyclable entre l'avenue Stillview et le boulevard Saint-Jean ;*
- *Les derniers développements concernant le site d'entrepôt illégal de BPC, en bordure du boulevard Hymus ;*
- *Le Programme particulier d'urbanisme du Village Valois ;*

2017-132 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Report du sujet inscrit au point 10.03 concernant un avis de motion relatif à un règlement concernant l'utilisation de pesticides sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire ;
- Report du sujet inscrit au point 10.08 concernant des plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un bâtiment de sept (7) étages au coin nord-est du boulevard Hymus et de l'avenue Stillview ;
- Report du sujet inscrit au point 30.17 concernant l'approbation de critères de sélection dans le cadre d'un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés à la conception et à l'installation d'un jardin de plantes mellifères ;
- Ajout des items suivants au point « varia » :
 - Donation d'un montant de 200 \$ à l'organisme « 690 Lakeshore Squadron » ;
 - Participation de certains membres du conseil à deux tournois de golf ;

2017-133 **PROCLAMATION – JOURNÉE DU DENIM**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE proclamer la journée du 16 mai 2017 comme étant la « Journée du denim pour le cancer du sein à Pointe-Claire » ;

D'accorder un soutien financier d'un montant égal au montant versé par les employés à cette occasion, en faveur de l'organisme CURE ;

D'autoriser les employés ayant contribué à cette œuvre, à porter du denim (jeans) lors de cette journée et ce, sous réserve d'une impossibilité conséquente à des contraintes professionnelles spécifiques ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2017-134

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT
PC-2775-34-PD1 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE**

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2775-34-PD1 – Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement PC-2775 sur le zonage ;

À la demande de monsieur le maire Trudeau, le greffier explique la nature de ce projet de règlement, les objets visés ainsi que les conséquences de son adoption ;

Le greffier indique, parmi les différentes dispositions du règlement, lesquelles sont sujettes à approbation référendaire et lesquelles ne le sont pas ;

Aucun commentaire, ni aucune question ne sont adressées aux membres du conseil de la part du public présent concernant ce projet de règlement.

2017-135

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 7 février 2017, avec la modification suivante :

- À la page 2073 de la version anglaise du procès-verbal, le titre de la résolution 2017-086 devrait faire référence à l'adresse suivante : « 80-86 Donegani Avenue », plutôt qu'à l'adresse « 18 Jervis Bay Avenue ».

2017-136

**APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA
CIRCULATION – RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2017**

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 21 février 2017.

2017-137

PÉRIODE DE QUESTIONS

À la demande de monsieur le maire Trudeau, le greffier donne des explications concernant certaines règles régissant la période de question.

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur Keith Kelly :

- Le bon état de la patinoire du parc Valois ;
- Les travaux sur le boulevard Hymus, à l'ouest du boulevard Saint-Jean ;

- Piste cyclable sur le côté nord du boulevard Hymus ;
- La qualité des diffusions des séances du conseil sur le site internet de la Ville ;
- Items 10.04, 10.20 et 30.12.

Monsieur John Stavrianos :

- Le site d'entreposage illégal de BPC en bordure du boulevard Hymus.

Madame Rean Sayegh :

- Le site d'entreposage illégal de BPC en bordure du boulevard Hymus.

Madame Stella Haley :

- Le site d'entreposage illégal de BPC en bordure du boulevard Hymus.

Monsieur Michael Miller :

- Les impacts de la réalisation du réseau électrique métropolitain ;
- L'augmentation de la circulation sur le boulevard Saint-Jean ;
- La reconstruction de l'intersection des boulevards Hymus et Saint-Jean.

Monsieur Marcel Montpetit :

- L'application des règles relatives à la période de questions ;
- Les critères de sélection dont il est question à l'item 30.12 de l'ordre du jour.

Madame Teresa Prozen :

- L'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Stillview ;
- Terrains dont la Ville de Pointe-Claire est propriétaire pour l'aménagement d'une piste cyclable au sud du boulevard Hymus ;
- La date à laquelle les membres du conseil ont été informés de la réalisation de ce projet.

Madame Jennifer Parsons :

- Sondage réalisé par Léger Marketing ;
- La piste cyclable de l'avenue Alston.

Monsieur David Tomsons :

- Sujets inscrits aux items 10.07, 10.12 et 20.01 ;
- Circulation à l'intersection de l'avenue Alston et du boulevard Hymus ;
- Nécessité d'une zone tampon entre les avenues Alston et Stillview.

Madame Susan Weaver :

- Nécessité d'octroyer un contrat en faveur d'un architecte paysagiste, tel que mentionné à l'item 30.13.

Madame Renée Tremblay :

- L'identité de la personne qu'elle devrait approcher concernant le problème de manque d'espaces de stationnement à la gare de train Cedar Park.

Des questions sont également adressées par des personnes qui ne sont pas des citoyens de Pointe-Claire :

Monsieur Alex Tyrell :

- La réalisation de tests relatifs à l'entreposage illégal de BPC, sur le site situé en bordure du boulevard Hymus ;
- La date au cours de laquelle les résultats des tests seront rendus publics.

Madame Romane Marcoz :

- Le site contaminé aux BPC en bordure du boulevard Hymus.

Elle remet un document au greffier.

2017-138

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-1495 SUR LES NUISANCES DE FAÇON À MIEUX DÉFINIR LES RÈGLES APPLICABLES AUX PLANTES NUISIBLES

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-1495 sur les nuisances de façon à mieux définir les règles applicables aux plantes nuisibles sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2017-139

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE TOILETTES À DÉBIT RÉGULIER PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Monsieur le conseiller Beaumont donne avis à l'effet qu'un règlement visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2017-140

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE PESTICIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Le sujet relatif à un avis de motion pour un règlement concernant l'utilisation de pesticides sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire est reporté à une prochaine séance.

2017-141

ADOPTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un règlement concernant les services de collecte et de transport des matières résiduelles, dans la mesure où la version finale

RÉSOLU :

de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-470-9274.

2017-142 **ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter un second projet de règlement modifiant diverses dispositions du Règlement PC-2775 sur le zonage, sans modifications par rapport au premier projet de règlement adopté lors de la séance du conseil du 7 février 2017, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-613-9174.

2017-143 **MODIFICATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2851 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RELIÉES À DIVERS TRAVAUX DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 960 000 \$ À CES FINS**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement DE modifier le règlement d'emprunt PC-2851 décrétant des dépenses en immobilisations reliées à divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville ainsi qu'un emprunt au montant de 5 960 000 \$ à ces fins, en insérant après la section 4, la section 4.1 suivante :

« 4.1 Étant donné le cas où le coût du lotissement autorisé par le présent règlement est plus élevé que le coût réellement dépensé par rapport à ce lotissement, le Conseil est autorisé à utiliser ce surplus afin de payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles le lotissement serait insuffisant ».

2017-144 **ADOPTION – PIIA – 1, AVENUE HOLIDAY**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 1, avenue Holiday, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 janvier 2017.

RÉSOLU: Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 10 et 27 janvier 2017 :

- Implantation ;
- Plans ;
- Matériau de revêtement : Vitre – Gris et clair ;
- Détails architecturaux : Métal ;

et ce, relativement à la construction d'une troisième tour de sept (7) étages qui serait reliée, au niveau du sol, aux deux tours existantes de cinq (5) à huit (8) étages respectivement au 1, avenue Holiday, ceux-ci étant conformes aux critères et objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 240 000 \$, auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-145 REFUS – PIIA – COIN NORD-EST DE L'INTERSECTION DE L'AVENUE STILLVIEW ET DU BOULEVARD HYMUS

La décision à prendre concernant le sujet relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un bâtiment de sept (7) étages à l'angle nord-est de l'intersection de l'avenue Stillview et du boulevard Hymus est reportée à une prochaine séance du conseil.

2017-146 ADOPTION – PIIA – 3, AVENUE KINKORA

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 3, avenue Kinkora exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 janvier 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU: D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 10 janvier 2017 :

- Coupe 2017-01-09 ;
- Implantation 2017-01-09 ;

et ce, relativement au pavage de l'entrée charretière, l'aménagement paysager et l'installation d'une piscine au 3, avenue Kinkora, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$, auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-147 REFUS – PIIA – 955, 983, 985 ET 985A, BOULEVARD SAINT-JEAN

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale auquel est assujettie la propriété située au 955, 983, 985 et 985A, boulevard Saint-Jean, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 janvier 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU: De refuser d'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 10 janvier 2017 :

- Plans A101a ;

et ce, relativement à la rénovation du stationnement existant au 955, 983, 985 et 985A, boulevard Saint-Jean, ceux-ci n'étant pas conformes au critère du chapitre 16 ci-dessous, énoncé au Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Article 75

- 7) Toute cour avant devrait être aménagée comme une place publique comprenant des espaces sécuritaires destinés aux piétons, et permettre des allées et venues faciles entre l'entrée au bâtiment et le trottoir de la voie publique.

2017-148

ADOPTION – PIIA – 6321, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE, LOCAL 121

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 6321, autoroute Transcanadienne, local 121, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 janvier 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU:

D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 23 janvier et le 14 février 2017 :

- Plan révisé 2017-01-23 ;
- Plans révisés 2017-02-14 ;
- Matériau de revêtement : Acrylique – Adex – Blanc, beige ;
- Détails architecturaux : Bloc de ciment – Shouldice – Blanc perle ;
- Soffites et fascia : Acier – Vicwest – Blanc ;

et ce relativement à la rénovation extérieure de la façade au 6321, autoroute Transcanadienne, local 121, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 38 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-149

OCTROI - DÉROGATION MINEURE – LOT 3 540 617 SITUÉ À L'ANGLE NORD-EST DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD HYMUS D'AVEC L'AVENUE STILLVIEW

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'octroyer une dérogation mineure afin de permettre sur le lot 3 540 617, situé à l'angle nord-est de l'intersection du boulevard Hymus d'avec l'avenue Stillview :

- a) la construction d'un bâtiment résidentiel de sept (7) étages plutôt que les huit (8) étages minimum ;

- b) une superficie moyenne des logements de 75 m² plutôt que les 85 m² requis ;
- c) trente-cinq (35) logements d'une superficie allant de 52 m² à 59,3 m² plutôt que les 60 m² requis ;
- d) les espaces récréatifs situés en marges avant plutôt qu'en marge arrière ou latérales tel que requis ;
- e) deux cent cinquante-cinq (255) cases de stationnement plutôt que les trois cent quarante-quatre (344) cases requises.

2017-150 OCTROI - DÉROGATION MINEURE – 177-179, BOULEVARD HYMUS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 177-179, boulevard Hymus, afin de permettre :

- a) un agrandissement avec une marge avant secondaire de 7,19 m (23,58') au lieu de la marge avant secondaire minimale requise de 15 m (49,21') ;
- b) une terrasse commerciale avec une marge avant secondaire de 0 m (0') au lieu de la marge avant secondaire requise de 5 m (16.4').

2017-151 REFUS – DÉROGATION MINEURE – 109, AVENUE MANFRED

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement DE refuser d'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 109, avenue Manfred, afin de permettre l'installation de trois (3) conteneurs d'entreposage de 2,44 m x 12,19 m (8' X 40'), dans le coin nord-est d'un terrain commercial où l'entreposage extérieur n'est pas permis en raison du fait qu'une dérogation mineure ne peut être octroyée en dérogation d'une règle relative aux usages permis.

2017-152 OCTROI - DÉROGATION MINEURE – 6-8, AVENUE PLATEAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 6-8, avenue Plateau, afin de permettre :

- a) seulement un matériau de classe « B » sur la façade latérale de l'agrandissement au lieu du minimum requis de 50% de matériaux de classe « A » ;
- b) l'installation d'un équipement mécanique en marge latérale au lieu d'en marge arrière ou sur le toit du bâtiment.

2017-153 OCTROI - DÉROGATION MINEURE – 53, AVENUE PONNER

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 53, avenue Ponner, afin de permettre un solarium avec une marge arrière de 5,19 m (17,02') au lieu de la marge arrière minimale requise de 7,5 m (24,6').

2017-154 REFUS - DÉROGATION MINEURE – 990, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE refuser d'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 990, boulevard Saint-Jean, afin de permettre :

- a) un agrandissement avec une marge avant secondaire de 4,6 m (15,09') au lieu de la marge avant secondaire minimale requise de 10 m (32,8') ;
- b) un agrandissement avec une marge arrière de 7,8 m (25,6') au lieu de la marge arrière secondaire minimale requise de 10 m (32,8') ;
- c) deux (2) étages plutôt que le minimum requis de trois (3) étages.

puisque la demande présentée ne respecte pas les objectifs du Plan d'urbanisme en ce qui concerne le secteur « centre-ville ».

2017-155 OCTROI - DÉROGATION MINEURE – 2800, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 2800, autoroute Transcanadienne, afin de permettre l'aménagement de cent soixante-trois (163) espaces de stationnement au lieu du nombre minimal requis de quatre cent quatre-vingt (480) espaces de stationnement.

2017-156 AUTORISATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 141, AVENUE DE CONCORD CRESCENT

ATTENDU QUE le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels, auquel est assujettie la propriété située au 141, avenue de Concord Crescent, permet au Conseil municipal d'accorder l'autorisation d'occuper, de construire ou de transformer un bâtiment de façon à ce qu'il puisse être occupé par certains usages qui ne sont pas déjà autorisés par le Règlement de zonage, s'il juge que ces usages satisfont à certains critères ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié une demande d'approbation pour permettre une activité artisanale dans une maison unifamiliale détachée, à sa réunion du 30 janvier 2017, et en a recommandé l'approbation, à certaines conditions.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement D'approuver la demande d'autorisation d'un usage conditionnel reçue le 5 décembre 2016, afin de permettre une activité artisanale de mélange et d'emballage de produits naturels et organiques au 141, avenue de Concord Crescent, à la condition qu'il n'y ait pas de vente au détail sur place, pas de clients sur place et pas de livraison ou de véhicule commercial stationné sur la propriété ;

D'indiquer que cette autorisation d'usage pour le projet décrit ainsi que la présente résolution deviendra nulle et non avenue, le 7 mars 2018, advenant qu'un certificat d'occupation et/ou qu'un permis de construction n'ait pas été délivré pour l'exercice de l'usage décrit à la présente résolution.

2017-157 REFUS - DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 427, AVENUE DELMAR

ATTENDU QUE le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels, auquel est assujettie la propriété située au 427, avenue Delmar, permet au Conseil municipal de refuser l'autorisation d'occuper, de construire ou de transformer un bâtiment de façon à ce qu'il puisse être occupé par certains usages qui ne sont pas déjà autorisés par le Règlement de zonage, s'il juge que ces usages ne satisfont pas à certains critères ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié une demande d'approbation afin de permettre un bureau administratif dans une maison unifamiliale détachée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

RÉSOLU : Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
De refuser d'approuver la demande d'autorisation d'un usage conditionnel reçue le 17 janvier 2017, afin de permettre un bureau administratif avec le stationnement d'un véhicule lourd dans l'entrée charretière au 427, avenue Delmar car l'industrie de l'aménagement paysager et du déneigement n'est pas compatible dans le secteur résidentiel ;

Les critères suivants établis dans le Règlement PC-2791, chapitre 6.1, article 27.3, ne sont pas satisfaits :

- a) l'usage additionnel est compatible avec le milieu environnant ;
- b) l'usage additionnel contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Pointe-Claire et représente une valeur ajoutée au milieu d'insertion ;
- f) l'équipement ou matériel lié ou nécessaire à l'exercice de l'usage additionnel se retrouve à l'intérieur du bâtiment principal ;
- k) l'exercice de l'usage additionnel n'engendre pas de nuisance pouvant incommoder les habitations limitrophes ;
- n) aucun véhicule lourd relié à l'usage additionnel ne peut être stationné sur le terrain.

2017-158 DÉPÔT DU RAPPORT D'ANALYSE D'UN SONDAGE DE SATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES MUNICIPAUX

Le rapport d'analyse d'un sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux, daté du 30 janvier 2017, est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2017-159 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 24 JANVIER 2017 AU 24 FÉVRIER 2017 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2017 AU 24 FÉVRIER 2017

La liste des amendements budgétaires pour la période du 24 janvier 2017 au 24 février 2017, ainsi que le registre des chèques pour la période du 21 janvier 2017 au 24 février 2017 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2017-160 AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL « LES ARTS ET LA VILLE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'autoriser madame Micheline Bélanger, planificatrice – Arts, culture et bibliothèques à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque « Les Arts et la Ville », devant se tenir à Montmagny, Québec du 31 mai au 2 juin 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de madame Bélanger à ce colloque, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-702-20-313 et 02-702-20-361, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9535 émis le 17 février 2017.

2017-161 AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'autoriser monsieur Erik Rolland, ing., surintendant – Travaux publics, monsieur Benoît Filion, ing., planificateur – Ingénierie et immeubles, ainsi que monsieur Stefan Fudakowski-Gow, ing. jr., chargé de projets –

Bâtiments et équipements collectifs à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec, devant se tenir à Montréal les 8 et 9 mai 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de ces personnes à ce colloque, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-315-00-313, 02-310-00-313 et 02-315-00-361, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9472 émis le 10 février 2017.

2017-162 AUTORISATION – PARTICIPATION À LA DÉGUSTATION ANNUELLE « A TASTE OF AMCAL »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser madame la conseillère Homan et messieurs les conseillers Cousineau et Grenier à représenter la Ville de Pointe-Claire lors de la 9^e dégustation annuelle « A taste of Amcal », organisée par l'organisme « AMCAL », devant avoir lieu au Club de yacht Royal St-Lawrence le 3 avril 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de ces membres du conseil à cet événement, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9509 émis le 13 février 2017.

2017-163 AUTORISATION – 52^e CONGRÈS ET SALON DES TRANSPORTS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE TRANSPORT ET DES ROUTES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'autoriser monsieur Erik Rolland, ing., surintendant – Travaux publics, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 52^e congrès et salon des transports de l'Association québécoise de transport et des routes (AQTR), devant se tenir à Montréal les 3, 4 et 5 avril 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de monsieur Rolland à ce congrès, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-310-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9481 émis le 23 février 2017.

2017-164 AUTORISATION – COLLOQUE AMERICANA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser madame Emmanuelle Jobidon, coordonnatrice – Environnement et développement durable à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque Americana, devant se tenir au Palais des congrès de Montréal du 21 au 23 mars 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de madame Jobidon à ce colloque, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9527 émis le 21 février 2017.

2017-165

**CONFIRMATION - ADHÉSION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AU
REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
(UMQ) POUR DES SERVICES D'ASSURANCES COLLECTIVES
POUR SES EMPLOYÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une telle entente ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'Union des municipalités du Québec procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec prévoit lancer cet appel d'offres en mars 2017.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE confirmer l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire au regroupement de l'Union des municipalités du Québec, pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé ; et

DE confier à l'Union des municipalités du Québec le processus menant à l'adjudication du contrat ;

DE préciser que le contrat à octroyer sera pour une période d'une année, renouvelable d'années en années et ce, sur une période maximale de cinq ans ;

DE s'engager de fournir à l'Union des municipalités du Québec, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

DE s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat, comme si la Ville de Pointe-Claire avait contracté elle-même directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

D'indiquer que la Ville de Pointe-Claire s'engage à payer à l'Union des municipalités du Québec des frais de gestion de 1,15 % des primes totales à être versées par la municipalité.

2017-166

**AUTORISATION – FERMETURE DE POSTES BUDGÉTAIRES
ASSOCIÉS À DES RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENTS**

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser le virement, en faveur du surplus non autrement approprié de la Ville, de certains montants totalisant la somme de 22 509,56 \$ et indiqués à titre de « Solde disponible » sous la rubrique « Réserves » au document joint au dossier décisionnel 17-137-9521 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires afférents, tel qu'indiqué à ce document ;

D'autoriser le virement, en faveur du capital non engagé du fonds de roulement, de certains montants totalisant la somme de 83 410,23 \$ et indiqués à titre de « Solde disponible » sous la rubrique « Fonds de roulement », lesquels montants avaient été affectés à des postes spécifiques pour la réalisation de certaines dépenses d'immobilisation, à

même le fonds de roulement, mais qui demeurent excédentaires après la réalisation des projets afférents, le tout tel qu'indiqué au document joint au dossier décisionnel 17-137-9521;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires 33-201-00-002, 33-020-12-003, 33-020-12-004, 33-020-12-008 et 33-020-15-003.

2017-167 AUTORISATION – RÉALISATION D'UNE SCULPTURE D'ART PUBLIC DANS LE PARC STEWART

VU la recommandation favorable du comité d'art public, en date du 17 février 2017.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver et d'autoriser la réalisation et l'acquisition d'une œuvre d'art public, intitulée « Les ombres claires » du sculpteur André Dubois, devant être installée à l'avant du bâtiment du Centre culturel Stewart Hall, du côté est, tel qu'indiqué au dossier décisionnel 17-703-9560 ;

D'affecter une somme de 30 000 \$ à la réalisation de ce projet, à même le poste budgétaire 03-920-16-004 (Réserve – Célébrations du 150^e) dont la création fut autorisée en vertu de la résolution 2016-308.

2017-168 SOUTIEN FINANCIER – FONDATION OTIS GRANT ET AMIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à l'organisme Otis Grant et Amis ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9580 émis le 24 février 2017.

2017-169 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – FOURNITURE DE SEL TRAITÉ

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat de gré à gré concernant la fourniture de sel traité à « Mines Seleine », pour un montant total de 50 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-626, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9514 émis le 23 février 2017.

2017-170 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU SERVICE D'URBANISME

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux du service d'urbanisme à « Construction C.P.B. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 359 541,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170002 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-16-011 et 22-417-72-851, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9531 émis le 20 février 2017 et conditionnellement à l'approbation du Règlement PC-2851 par le Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à son entrée en vigueur.

2017-171 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA SALLE MÉCANIQUE DE LA PISCINE SUNNYSIDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer un contrat pour les travaux de réfection de la salle mécanique de la piscine Sunnyside à « Nordmec Construction Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 50 789,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-52-836, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9553 émis le 22 février 2017.

2017-172 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATION DE BÉTON DE LA PISCINE BOURGEAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour les travaux de réparation de béton de la piscine Bourgeau à « Constructions Valrive Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 56 274,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-081, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9570 émis le 24 février 2017.

2017-173 OCTROI D'UN CONTRAT – MISE À JOUR ET REMPLACEMENT DU SERVEUR UCS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la mise à jour et le remplacement d'une unité UCS à « Procontact », qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 67 415,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres DP170010 ;

D'autoriser le financement de ce contrat, tel qu'indiqué en vertu du certificat de la trésorière n° 17-9397, émis le 20 février 2017 ;

D'autoriser en conséquence un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 46 000 \$, lequel sera amorti en fonction des échéances suivantes :

2018 :	9 120 \$
2019 :	9 120 \$
2020 :	9 120 \$
2021 :	9 120 \$
2022 :	9 120 \$

2017-174 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DES AVENUES CHARLES ET VINCENNES AU SUD DE L'AVENUE MOUNT PLEASANT AINSI QUE DE L'AVENUE MOUNT PLEASANT ENTRE LES AVENUES CHESTER ET VINCENNES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Duroking Construction », relativement au projet de reconstruction des avenues Charles et Vincennes, au sud de l'avenue Mount Pleasant, ainsi que de l'avenue Mount Pleasant entre les avenues Chester et Vincennes, pour un montant de 14 440,25 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 4 445 515,13 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-835, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9558 émis le 22 février 2017.

2017-175 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT - RÉFECTION DE L'AVENUE DELMAR ENTRE LA VOIE DE SERVICE SUD ET L'AVENUE BRAEBROOK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Roxboro Excavation Inc. », relativement au projet de réfection de l'avenue Delmar, entre la voie de service sud de l'autoroute Transcanadienne et l'avenue Braebrook, pour un montant de 5 100 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 2 187 748,94 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-837, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9547 émis le 20 février 2017.

2017-176 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU CHALET AU PARC TERRA COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver sept modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Procova Inc. », relativement au projet d'agrandissement et de rénovation du chalet du Parc Terra Cotta, pour un montant de 15 113,46 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 1 716 652,96 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-22-836, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9568 émis le 23 février 2017.

2017-177 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN BALAI DE RUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'un balai de type compact, modèle de l'année 2016 ou plus récent à « Cubex », laquelle a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total net de 255 072,04 \$, taxes incluses, incluant l'échange du balai de rue R-61a, l'échange du camion porteur de marque Ford, modèle CTL, de l'année 1990 et du module de balayage de marque Sunvac, modèle 782, conformément aux documents de l'appel d'offres TP170007 ;

DE financer l'octroi de ce contrat à même un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 255 100 \$, lequel devra être remboursé selon les échéances ci-après :

2018 :	51 020 \$
2019 :	51 020 \$
2020 :	51 020 \$
2021 :	51 020 \$
2022 :	51 020 \$

2017-178 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION DIX ROUES ET LES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison, à l'état neuf, d'un camion dix roues ainsi que des équipements de déneigement et

d'épandage de sel, modèle de l'année 2016 ou 2017 à « GloboCam Montréal », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 252 886,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP170008 ;

D'indiquer que l'octroi de ce contrat sera financé par un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 253 000 \$, lequel devra être remboursé comme suit :

2018 : 50 600 \$

2019 : 50 600 \$

2020 : 50 600 \$

2021 : 50 600 \$

2022 : 50 600 \$

2017-179 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'INSPECTION ET DE RÉPARATION DES GÉNÉRATRICES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour les travaux d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices de la Ville de Pointe-Claire, pour les années 2017 et 2018 à « Hewitt Équipement Ltée », laquelle a fourni la soumission la plus avantageuse, pour un montant total de 108 772.10 \$, taxes incluses ;

D'indiquer que la Ville de Pointe-Claire se réserve l'option de prolonger le contrat pour les années 2019, 2020 et 2021, ce qui porterait le montant total du contrat à la somme de 263 649,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160070 ;

D'imputer la dépense à venir, au cours de l'année 2017, au poste budgétaire 02-877-10-534, pour un montant total de 64 242,28 \$, taxes incluses, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9577 émis le 24 février 2017.

2017-180 REJET DES SOUMISSIONS – CONTRAT DE SERVICES DE CONCIERGERIE EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE rejeter toutes les soumissions dans le cadre du contrat pour services de conciergerie externe pour l'année 2017, avec deux années optionnelles, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160068, puisque les besoins de la Ville ont changés considérablement depuis le lancement de l'appel d'offres et qu'il y a donc lieu, en conséquence, de réévaluer l'opportunité d'octroyer un contrat pour la fourniture de services de conciergerie externe.

2017-181 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS - CHOIX D'UNE GAMME DE MOBILIER URBAIN POUR LE VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels relatifs au choix d'une gamme de mobilier urbain pour le Village de Pointe-Claire, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel 17-613-9575 et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux.

2017-182 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION –
APPROVISIONNEMENT EN VÊTEMENTS POUR LES EMPLOYÉS
POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre
d'un appel d'offres devant être lancé pour l'approvisionnement en
vêtements, pour les employés, pour les années 2017, 2018 et 2019, tels
que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du dossier
décisionnel 16-136-9308 et suivant la pondération accordée à l'égard
de chacun d'eux.

2017-183 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE
PRODUITS CHIMIQUES AINSI QUE LE CONTRÔLE
HEBDOMADAIRE DE LA QUALITÉ DE L'EAU AU CENTRE
AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de produits
chimiques ainsi que de services de contrôle hebdomadaire de la qualité
de l'eau au Centre aquatique, pour une période de trois mois, à compter
du 31 mars 2017, et ce, jusqu'au 30 juin 2017 à « Krypton Scien-Tek »,
laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant
total de 16 761 \$, plus taxes ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-40-635.

2017-184 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION - FOURNITURE DE
SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME EN MATIÈRE DE
GESTION INFORMATISÉE DES ÉLECTIONS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre
d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services
professionnels d'une firme en matière de gestion informatisée des
élections, pour les élections municipales prévues le 5 novembre 2017,
tels que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du
dossier décisionnel 17-143-9515 et suivant la pondération accordée à
l'égard de chacun d'eux.

2017-185 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – FOURNITURE DE
SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA CONCEPTION ET À
L'INSTALLATION D'UN JARDIN DE PLANTES MELLIFÈRES

Le sujet relatif à l'approbation de critères de sélection pour l'octroi d'un
contrat de fourniture de services professionnels reliés à la conception et
à l'installation d'un jardin de plantes mellifères est reporté à une
prochaine séance du conseil.

2017-186 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2017

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le
mois de janvier 2017, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx,
planificateur – ressources humaines est déposée et les membres du
conseil en prennent acte.

2017-187 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL
PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 7 MARS 2017

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non
déléguées pour le 7 mars 2017, telle que signée par monsieur Robert-F.
Weemaes, directeur général et par madame Marie-Josée
Boissonneault, directrice du service des services administratifs et
trésorière.

2017-188 SOUTIEN FINANCIER – 690 LAKESHORE SQUADRON

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'accorder un soutien financier au montant de 200 \$ à 690 Lakeshore
Squadron à l'occasion du premier dîner dansant printanier de cet
organisme.

2017-189 AUTORISATION – PARTICIPATION – TOURNOIS DE GOLF

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'autoriser la participation de madame la conseillère Thorstad-Cullen,
de monsieur le maire Trudeau ainsi que de messieurs les conseillers
Beaumont et Grenier au tournoi de golf annuel de l'organisme
« Partageaction/ West Island Community Shares », devant se dérouler
au Club de golf de Beaconsfield le 15 mai 2017 ;

D'autoriser également la participation de madame la conseillère Homan,
ainsi que de messieurs les conseillers Bissonnette, Iermieri et Smith, au
souper devant suivre ce tournoi ;

D'autoriser également la participation de monsieur le maire Trudeau, de
madame la conseillère Thorstad-Cullen, ainsi que de messieurs les
conseillers Beaumont et Iermieri au 20^e tournoi de golf annuel de la
Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore, devant se dérouler au
Club de golf Elm Ridge de l'Île-Bizard le 19 juin 2017 ;

D'autoriser également la participation de messieurs les conseillers
Bissonnette, Cousineau et Smith au souper devant suivre ce tournoi ;

D'autoriser en conséquence, le paiement et le remboursement des frais
relatifs à la participation des membres du conseil mentionnés plus haut
à ces deux activités.

2017-190 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
DE lever la présente séance à 21 h 15.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier